

CONDITIONS DU CONTRAT

CFE
BP 100 – 77950 RUBELLES

Adhésion demandée à compter du [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] pour les risques :

La date d'adhésion souhaitée ne sera retenue que dans la limite de la législation applicable.

MALADIE-MATERNITE

option séjours en France de 3 à 6 mois

Important : vous avez la possibilité d'adhérer sous certaines conditions à l'assurance volontaire vieillesse des parents, chargés de famille. Une documentation spécifique est réservée à cette assurance : à réclamer par courrier, téléphone, fax, e-mail ou à télécharger sur notre site www.cfe.fr.

L'adhésion à l'assurance volontaire des expatriés ne dispense pas des cotisations dues aux régimes obligatoires du pays d'expatriation (y compris les pays de l'U.E.)

Date de début d'activité non salariée à l'étranger [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Date de cessation d'activité [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Activité artisan
 commerçant
 exploitant agricole
 profession libérale autre (à préciser)

Profession à titre principal
 à titre secondaire

Précisez dans ce cas l'activité principale :

➤ joindre un justificatif de votre activité professionnelle

Statut
 chômeur ou pré-retraité(e)*
➤ joindre l'attestation délivrée par l'organisme débiteur
 titulaire d'une rente accident du travail ou d'une pension d'invalidité
➤ joindre la copie de la notification de la rente ou de la pension
 veuf(ve), divorcé(e), séparé(e) d'un(e) assuré(e) social(e)
 conjoint(e), veuf(ve), divorcé(e), d'un(e) français(e) non assuré(e) ou d'un(e) étranger(ère)
➤ joindre la copie du livret de famille et indiquez le numéro de Sécurité sociale de l'assuré(e) social(e)

autre, à préciser :
* La cotisation est prélevée sur l'allocation versée par l'organisme débiteur

REVENUS BRUTS DE L'ANNEE CIVILE PRECEDANT L'ANNEE DE LA DECLARATION

Année [] [] [] []

(Pour les travailleurs non salariés, s'il s'agit de la 1^{ère} année d'exercice, une cotisation forfaitaire est appliquée, sur la base de la deuxième catégorie de cotisations).

	Montant en devises locales	Montant en euros
Revenus professionnels * avant toutes déduction		
Revenus fonciers		
Revenus mobiliers (actions, placements)		
Revenus de toutes natures du conjoint ou concubin (PACS ou non)		
TOTAL DES REVENUS		

* Ce montant est vérifiable dans mes livres comptables. Les justificatifs peuvent être communiqués à tout moment, à la caisse des français de l'étranger, sur sa demande. La CFE pourra à tout moment vous demander la justification de vos revenus (Art.D763-1 du code de la Sécurité sociale)

Date de début de scolarité à l'étranger :

Nom et adresse de l'établissement fréquenté :
.....
.....

➤ joindre l'attestation de scolarité

